

DISTRICT JUDICIAIRE DE MONTRÉAL

Appel du rôle de la division de pratique de la Cour supérieure du Québec en salle 2.17 (Chambre familiale)

Directives visant l'appel du rôle

Les présentes directives visent à éviter aux parties de se déplacer au palais de justice en participant à l'appel du rôle selon les étapes décrites ci-dessous.

L'appel du rôle se déroule ainsi :

I. la veille, par l'envoi du formulaire « [Instructions pour demande d'homologation ou reconduction sous enveloppe](#) » à utilisation **obligatoire**, à l'adresse courpratique-217@justice.gouv.qc.ca **avant 8 h30 le jour de la présentation, mais jamais plus de 24 heures à l'avance;**

II. La veille, par l'envoi du [formulaire de demande d'audience en matière familiale](#)¹ à utilisation **obligatoire** pour les demandes non contestées et **facultative** pour les demandes contestées à l'adresse courriel cour-pratique-217@justice.gouv.qc.ca **entre 8 heures et 12 h 30 le dernier jour ouvrable avant la date de présentation**

ou

III. la journée même, de manière virtuelle, par l'entremise de l'outil Teams, conformément aux [Consignes](#) émises pour l'appel du rôle virtuel en salle 2.17 (...) si aucun formulaire n'a été reçu ou que le greffier spécial vous a indiqué d'y participer.

LE GREFFIER SPÉCIAL AURA LA DISCRÉTION DE NE PAS ENTENDRE À L'APPEL DU RÔLE VIRTUEL TOUTE DEMANDE AYANT PU ÊTRE TRAITÉE PAR L'ENVOI OBLIGATOIRE DES FORMULAIRES ET DE LA REMETTRE SANS DATE DÉTERMINÉE (SINE DIE).

¹ Ce formulaire doit être utilisé tant pour les matières relevant de la compétence du juge que de celles relevant de la compétence du greffier spécial.